

URBANISME

Les autorisations d'urbanisme

Le cas de travaux sur constructions existantes

Formalité	Aucune formalité (1)	Déclaration préalable		Permis de construire	
Lien		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986	
Formulaire Cerfa n°	-	n°13703 Maison individuelle et ses annexes https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028	n°13404 Autres cas https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646	n°13406 Maison individuelle et ses annexes https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637	n°13409 Autres cas https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835
Délai d'instruction (2)	-	1 mois		2 mois	3 mois
Extension, surélévation...	SP et ES ≤ 5 m ² sans modification de l'aspect extérieur	5 m ² < SP ou ES créée ≤ 20 m ² 20 m ² < SP ou ES créée ≤ 40 m ² et SP et ES totale ≤ 150 m ²	5 m ² < SP ou ES créée ≤ 20 m ² 20 m ² < SP ou ES créée ≤ 40 m ² et SP et ES totale ≤ 150 m ²	SP ou ES créée > 40 m ² 20 m ² < SP ou ES créée ≤ 40 m ² et SP et ES totale > 150 m ²	SP ou ES créée > 40 m ² 20 m ² < SP ou ES créée ≤ 40 m ² et SP et ES totale > 150 m ²
Transformation garage en habitat (SP)...	SP créée ≤ 5 m ²	SP créée > 5 m ²			
Travaux divers	Travaux intérieurs	Travaux modifiant ou supprimant un élément ayant un intérêt patrimonial ou paysager identifié au PLU, y compris les travaux de ravalement	Travaux modifiant ou supprimant un élément ayant un intérêt patrimonial ou paysager identifié au PLU, y compris les travaux de ravalement	Travaux portant sur un monument inscrit	Travaux portant sur un monument inscrit
	Travaux de ravalement Hors abord d'un MN (5)	Travaux de ravalement Abord d'un MN (5)	Travaux de ravalement Abord d'un MH (5)		
	Travaux d'entretien ou de réparation ordinaire	Travaux modifiant l'aspect extérieur	Travaux modifiant l'aspect extérieur		
Changement de destination (exemple : commerce transformé en habitation)		Ne modifiant pas les structures porteuses ou les façades	Ne modifiant pas les structures porteuses ou les façades	Modifiant les structures porteuses ou les façades	Modifiant les structures porteuses ou les façades
Coupe et abattage d'arbres	Hors EBC (6)		Dans un EBC (6)		
Travaux modifiant un élément ayant un intérêt patrimonial ou paysager	Non identifié au PLU		Identifié au PLU		

(1) Pour autant les travaux et les aménagements doivent respecter les règles d'urbanisme.

(2) A partir du moment où le dossier est complet. Il peut être majoré dans certains cas (monument historique, établissement recevant du public...). Vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande.

(3) S : superficie

SP : surface de plancher

ES : emprise au sol

H : hauteur

(4) DP : Déclaration préalable

PC : Permis de construire

PA : Permis d'aménager

(5) MH : Monument historique

(6) EBC : Espace boisé classé